

## La Commune de Villers-le-Bouillet

recrute,

sous contrat à durée déterminée (CDD) d'un an, à mi-temps pouvant évoluer vers un temps plein, avec prolongation éventuelle, après évaluation positive,

### **un(e) éducateur(rice) socio-sportif(ve) pour son Service « Jeunesse » / « PCS » (H/F)**

*La Commune de Villers-le-Bouillet est une commune semi-rurale située entre la Hesbaye et la vallée de la Meuse, en Province de Liège, à mi-chemin entre Namur et Liège. Elle compte environ 6.500 habitants répartis sur 5 villages.*

*Le nombre de travailleurs au sein de l'administration communale est de 56 (au 01.12.2019).*

*Plus d'infos sur [www.villers-le-bouillet.be](http://www.villers-le-bouillet.be)*

#### **FONCTION**

Gradué spécifique – Educateur socio-sportif – Service Jeunesse / Plan de Cohésion Sociale (H/F) – B1

#### **MISSIONS**

Au sein du Service « Jeunesse / PCS », les missions de l'agent consisteront à prendre en charge et mobiliser, principalement, un public adolescent et à utiliser le sport comme outil parmi d'autres pour créer un développement social et sportif plus harmonieux, tant sur le plan individuel que communautaire. Il interviendra, notamment, dans le cadre du sport de rue/quartier, dans le cadre extrascolaire et de façon générale dans l'encadrement des jeunes adolescents pour des projets à caractère socio-sportif. Ces missions seront exécutées, principalement, à la future aire multisports de Warnant-Dreye ainsi qu'au local 'jeunesse' (situé à Villers-le-Bouillet) mais peuvent également avoir lieu dans tous lieux publics ou privés appartenant à la Commune de Villers-le-Bouillet.

Le travail s'effectuera sous le contrôle fonctionnel du Service Jeunesse / PCS, et hiérarchique de la Direction générale. Il devra régulièrement leur faire rapport et état des avancements dans les dossiers dont il a la charge. Des collaborations internes avec d'autres services communaux seront régulières, en particulier avec les services ATL, Sports et également en lien avec le PCS.

#### **TACHES**

Dans ce cadre, le travailleur sera amené à réaliser, notamment les tâches suivantes :

- Créer et animer des activités de loisirs, des jeux ;
- Apporter un soutien au Responsable du Service Jeunesse ;

- Participer à des actions communales ponctuelles (Viller's day, Opération « Place aux enfants », Fête d'hiver, Pâques...);
- Proposer et mettre en place des projets visant la participation des jeunes (et plus particulièrement des adolescents) à l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Réaliser des activités sportives à destination des adolescents habitant les quartiers d'habitations sociales présents sur l'entité, le mercredi après-midi et/ou lors des périodes de congés scolaires ;
- Animer le programme « sport de rue » ;
- Collaborer avec des structures associatives, sportives et institutionnelles locales ;
- Rédiger des délibérations, des rapports et des courriers en rapport avec la fonction ;
- Informer le supérieur hiérarchique de l'état d'avancement du travail et des éventuelles difficultés rencontrées ;
- Veiller à la sécurité sur le(s) lieu(x) des activités ;

Cette liste de tâches n'est pas exhaustive. Elle n'a pas de valeur contractuelle. D'autres tâches ou affectations en lien avec les missions d'un service public communal sont possibles.

## **PROFIL**

### **FORMATION**

- Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (graduat/baccalauréat) ou d'un titre réputé équivalent en tant qu'éducateur(rice) spécialisé(e) en activités socio-sportives ou en tant qu'éducateur(rice) au sens large ou en tant qu'animateur(rice) ;
- **OU** être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (graduat/baccalauréat) ou d'un titre réputé équivalent à autre finalité, mais justifier d'une expérience utile d'au moins 3 ans dans l'animation, l'encadrement ou la prise en charge de publics variés avec utilisation du sport comme vecteur de développement social et sportif. Cette expérience sera démontrée au moyen de toutes pièces utiles : attestations, contrats de travail, etc.

### **COMPETENCES REQUISES**

#### *Savoir*

- Disposer de notions relatives au fonctionnement d'une commune (organes décisionnels, missions, organes de contrôle, ...) et de son financement ;
- Disposer d'un bon niveau de français (oral et écrit), d'une excellente orthographe ;
- Disposer de connaissances en animation socio-sportive et des risques potentiels liés à la pratique sportive concernée.

#### *Savoir faire*

- Etre capable d'encadrer un groupe lors d'activités extérieures, tout en veillant à la sécurité ;
- Etre capable de canaliser les comportements à problèmes chez les animés et son énergie dans les situations tendues ;
- Etre capable de travailler en équipe ;
- Etre capable de développer un réseau de contacts ressources avec des associations qui peuvent collaborer dans l'organisation d'animations ;
- S'adapter à la saison, à la personne, à l'âge, au niveau socio-économique des personnes animées ;
- Etre capable de rédiger des courriers, des documents administratifs, des délibérations officielles ou tout autre document demandé ;
- Gérer et mettre en place des projets ;
- Maîtriser les logiciels informatiques usuels (Word, Excel, Outlook, Internet, ...) ;
- Etre capable de se former aux logiciels spécifiques implantés au sein de l'administration.

#### *Savoir être*

- Sens de l'organisation et des responsabilités ;
- Esprit d'initiative ;
- Calme, posséder une complète maîtrise de soi-même ;
- Conscience professionnelle ;

- Faire preuve de flexibilité, loyauté, intégrité, patience, discrétion et polyvalence ;
- Respecter les horaires convenus ;
- De contact facile, communication aisée ;
- Poli et respectueux envers le public cible de la fonction, les citoyens, les mandataires, les collègues, la hiérarchie ;
- Avoir le sens du respect de la déontologie et de l'éthique et savoir appliquer les règles et les procédures en vigueur dans l'institution ;
- Le cas échéant, être prêt à suivre des formations que l'employeur jugerait utiles.

## **ATOUT**

- Toute expérience pertinente en animation sportive sera considérée comme un plus.

## **CONTRAT**

Régime contractuel : contrat à durée déterminée d'un an, à mi-temps pouvant évoluer vers un temps plein, avec prolongation possible, sous forme d'un CDI, après évaluation positive.

Rémunération : l'échelle barémique de départ sera celle du niveau B1 « Gradué spécifique » (18.026,82 € – 25.011,57 €) – montants bruts annuels non indexés (coefficient actuel d'indexation : 1,7069), soit actuellement 1.282,08 € bruts mensuels à l'échelon 0 pour un mi-temps à l'index actuel (hors allocation foyer/résidence éventuelle) – et tiendra compte, le cas échéant, de son ancienneté professionnelle valorisable.

Avantages : chèques-repas (valeur faciale de 7 €), pécule de vacances, allocation de fin d'année, adhésion au service social public (permet de bénéficier d'avantages sur les réservations de vacances, sur la souscription personnelle d'une assurance hospitalisation...), assurance groupe (2<sup>ème</sup> pilier de pension : cotisations patronales mensuelles s'élevant à 2 % du salaire mensuel brut).

Horaires de travail : mi-temps (19h/sem.) selon modalités à définir, dans un système souple d'horaires variable. Prestations occasionnellement possibles, en fonction des nécessités, en dehors de l'horaire établi (récupération des heures) en soirée et le week-end.

## **CONDITIONS D'ADMISSION**

- Être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne ou d'un pays membre de l'Espace Economique Européen ;
- Être de conduite répondant aux exigences de la fonction et jouir de ses droits civils et politiques ;
- Être âgé(e) de minimum 18 ans ;
- Disposer de la formation requise au moment du dépôt de la candidature (son absence est une cause d'exclusion) ;
- Posséder un permis de conduire valide de catégorie B.

## **EPREUVES**

Les candidats seront soumis à des épreuves de sélection (écrites et/ou orales) :

- portant sur les connaissances techniques et les aptitudes professionnelles propres à la fonction à remplir ;
- portant sur la personnalité du candidat, ses motivations et ses capacités à occuper le poste.

Le détail et les modalités des épreuves seront fournis aux candidats retenus. Ces épreuves constituent un examen.

## **MODALITES D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES**

### **DOSSIER**

Les candidat(e)s doivent introduire leur candidature, soit,

- par lettre recommandée ;
- déposée au Service Ressources Humaines, contre accusé de réception ;
- par courrier électronique contre réception (geoffrey.jamouille@villers-le-bouillet.be)

Au moyen

- d'une lettre de motivation, datée et signée ainsi que d'un curriculum vitae avec photo ;
- d'un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (modèle 596.2) ;
- d'une copie du/de(s) diplôme(s) ;
- d'une copie du permis de conduire B ;
- toutes pièces utiles justifiant d'une expérience en lien avec le poste à pourvoir.

à l'attention du **Collège communal** – Rue des Marronniers, 16 à 4530 Villers-le-Bouillet.

**DATE LIMITE** : au plus tard pour le **02/01/2020** (cachet de la poste faisant foi).

Les candidatures ne répondant pas aux exigences demandées, incomplètes ou rentrées hors délai ne seront pas retenues.

Si le nombre de candidatures reçues le justifie, une première sélection sur base du dossier de candidature sera opérée. Toutes compétences ou particularités décrites par le candidat pouvant compléter cette offre d'emploi, pourront être prises en considération.

Les candidats qui seront retenus et qui auront satisfait à l'examen mais non engagés, seront versés dans une réserve de recrutement d'une validité de 2 ans.

Renseignements complémentaires :

auprès de Monsieur Geoffrey JAMOULLE, Responsable du Service Ressources Humaines, au 085/616.282 ou geoffrey.jamouille@villers-le-bouillet.be